

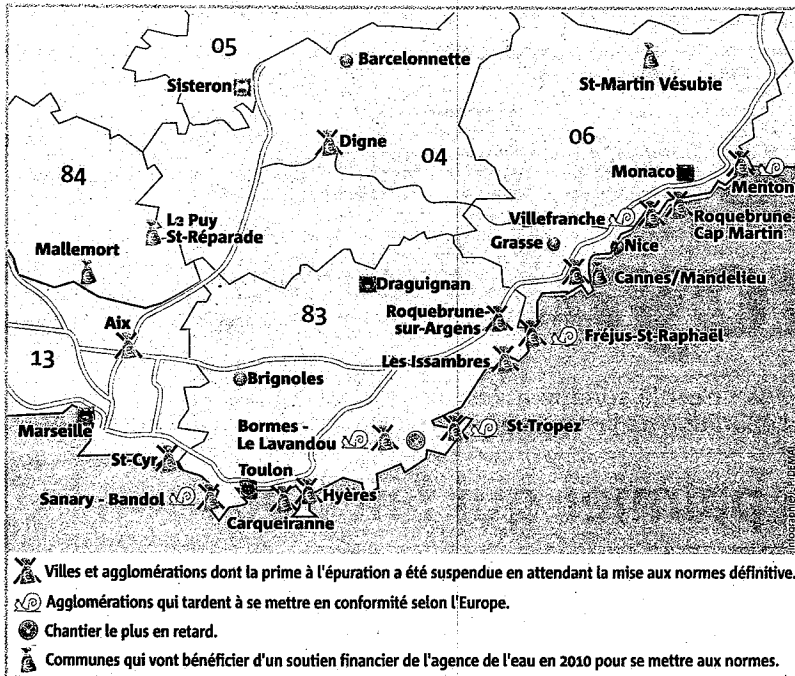
Stations d'épuration : une

ASSAINISSEMENT La France fait pression sur les collectivités retardataires en leur retirant des primes. Pour les consommeurs, la facture risque d'être salée

La France sera-t-elle punie par l'Europe à cause des stations d'épuration du Sud-Est de la France? Ce n'est pas l'envie qui manque au commissaire à l'environnement. Dans un rapport confidentiel bouclé en décembre dernier (*lemonde.fr* du 28 janvier), la cour des Comptes pointe, elle aussi, les insuffisances de la politique de l'eau menée en France, et remet en cause « la capacité de la France d'atteindre, dès 2015, les objectifs de qualité qu'elle s'est assignés ». L'avis de la cour des Comptes pèse moins que l'ultimatum européen. Dans la robe du défenseur, le ministre de l'Écologie a insisté sur « l'immense mouvement de transformation engagé depuis trois ans ». Ce qui ne l'empêche pas de prendre au sérieux la menace contenue dans une directive communautaire (Eux résiduaux urbains - ERU), vieille de presque 20 ans (1991).

Nouveaux retards...

La première échéance fixée par l'Europe pointait d'ailleurs 1998 comme objectif pour les zones les plus sensibles... En 2000, toutes les agglomérations de plus de 15 000 habitants auraient dû être équipées. Premiers retards... et premières condamnations. En 2005, c'était au tour des agglomérations plus modestes d'être soumises au même régime propreté, selon le timing européen. Dernièrement, Jean-Louis Borloo rappelait qu'en 2007, 147 stations ne répondaient pas aux attentes européennes... dont 20 % en Paca et Languedoc. Cette année-là, il avait fixé un objectif « zéro défaut » pour la fin 2011, début 2012, repris dans le Grenelle de l'environnement. Les préfets ont pressé les élus : les collectivités non conformes ont été mises en demeure de réaliser les travaux avec, dans certains cas, une consi-



gnation de fonds. Les communes à la traîne (*voir infographie*) sont carrément privées de « primes pour épuration » tant que le chantier ne sera pas achevé. En contrepartie, l'agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse récupère les redevances liées aux pollutions – domestiques, industrielles, agricoles – pour les redistribuer aux collectivités afin d'accélérer la mise en conformi-

tion. À ce train-là, le ministre assure que « les travaux ont démarré partout sauf dans une poignée d'endroits » et la secrétaire d'État, Chantal Jouanno, précise « qu'il n'en reste plus que 53 à mettre aux normes dont 41 encore en chantier ».

L'impact sur la facture

Elle pense sûrement des communes comme Cannes ou Roquebrune-Cap-Martin. (*lire en page suivante*). Dans tous les cas, son évaluation (53 communes hors normes) ne colle pas avec les chiffres brandis par l'Europe : 64 stations en retard. Pour arriver au seul chiffre qui compte, aucune station en faute, 500 millions

d'euros auront au final été débloqués par l'ensemble des financeurs pour ramener la zone Paca-Corse, l'une des plus en retard, dans les petits papiers de l'Europe. Évidemment, ce bond en avant technologique aura un double impact : positif sur l'environnement, il risque aussi d'augmenter les factures des particuliers. L'eau saine a parfois un goût amer.

Dossier réalisé par Patrice MAGGIO, Yann DELANOE, Olivier POISSON, Pierre VALET, Jean-Michel CHEVALIER

Le Billet

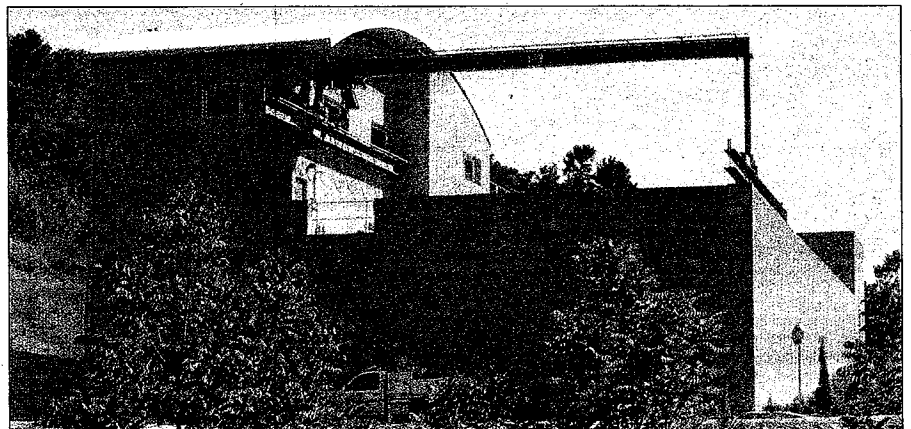
Ouh, la méchante !

Ouh, la méchante Europe ! Elle menace la France d'un nouveau procès à Luxembourg en matière d'environnement. Les agglomérations qui accumulent dix ans de retard – une paille ! – sur les délais exigés ont beau se réfugier derrière les pelleuteurs de leurs chantiers en voie d'achèvement, le commissaire à l'Environnement, le grec Stavros Dimas, se montre tout aussi insensible au bagout de notre ministre Jean-Louis Borloo, qu'inflexible. Et même si par miracle les magistrats européens finissent par relaxer notre pays, sans lui appliquer de lourdes pénalités, le bilan financier de cette succession de retards restera très lourd pour le contribuable. Aux 500 millions d'euros investis en Paca-Corse pour remettre les installations aux normes, dont une partie provient, certes, des amendes versées par les pollueurs, il faut ajouter les primes pour épuration non versées et que les usagers ont dû compenser sur leur facture. La « politique de l'autruche » menée dans les années 1990 tant au niveau national que par les collectivités locales se paye cash. Et si le plan Borloo, initié en 2007, est plutôt bien ficelé, selon les opérateurs, il ne peut dédouaner la France de ses erreurs aux yeux de l'Europe... et de la planète, souillée par les effluents qui continuent à se déverser. Tout cela ne sera peut-être pour les humains qu'un mauvais souvenir en 2012, quand chaque station d'épuration sera enfin aux normes. La nature, elle, n'oublie jamais.

Quel coût pour l'utilisateur ? L'exemple de Digne

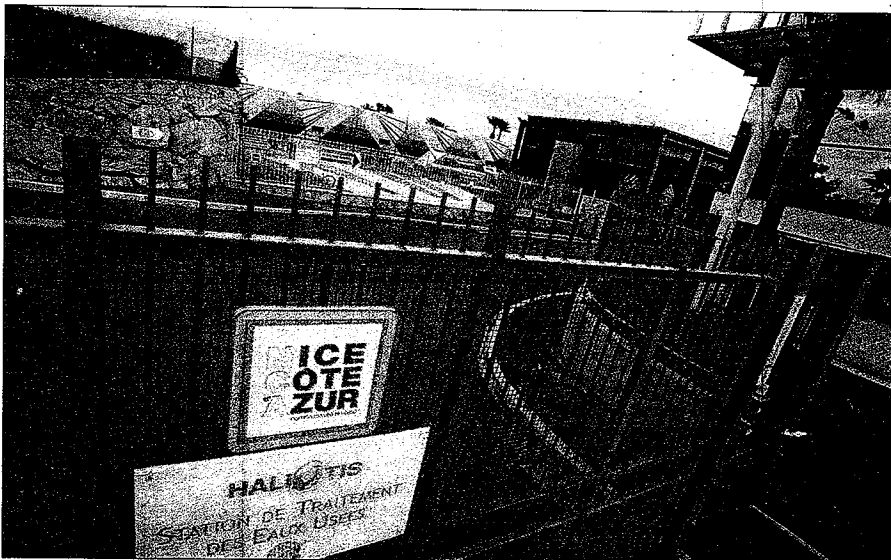
Difficile aujourd'hui d'évaluer les répercussions de cette campagne de mise aux normes. Les cas diffèrent d'une commune à l'autre. Toutefois les usagers peuvent se tourner vers Digne pour comprendre comment risque d'évoluer leur facture. En effet, la commune des Alpes-de-Haute-Provence vient de se doter d'un équipement pilote, le premier en France totalement Haute qualité environnement. Le coût de cette station, qui sera mise en service en

mars prochain, est de 11 millions d'euros. Une addition prise en charge par le concessionnaire (Suez), dont le contrat d'exploitation a été fixé à 25 ans. Cet investissement n'impactera pas les comptes de la petite ville, dont les moyens financiers ne sont naturellement pas à la hauteur de l'enveloppe finale. Ce sont donc les usagers qui paieront la note. Et quelle note ! La part « épuration » va s'envoler et pousser le prix du mètre cube d'eau de 2,73 à 3,65 euros.



En 2007, 147 stations ne répondaient pas aux normes européennes... dont 20 % en Paca et Languedoc. Depuis, les choses évoluent lentement. A Grasse, la station des Roumigières (ci-dessus) utilise une technologie de pointe, avec un système de bio-réacteurs par membranes, qui en fait un exemple. (Photo Loïc Temporelli)

modernisation qui coûte cher



Plusieurs communes du littoral de l'Ouest du département seront bientôt raccordées à Haliotis, la station d'épuration de Nice. (Photo Richard Ray)

Projets en cours à Villefranche et Saint-Martin Vésubie

Villefranche : bientôt raccordés
La communauté urbaine Nice Côte d'Azur est en train d'achever un chantier très attendu par l'Europe. Pour l'instant, les rejets de Villefranche, ainsi que ceux de ses voisines Saint-Jean Cap-Ferrat, Beaulieu, et une partie de ceux d'Eze et de Cap d'Ail se font... en mer, du côté du Cap Ferrat. « Heureusement, le rejet se fait à 70 m de profondeur, et les courants font que les eaux de baignade ont toujours été de bonne qualité », précise Hervé Paul, vice-président de la communauté urbaine, délégué à la gestion des ressources en eau

et à l'assainissement. « Mais ce n'est évidemment pas une situation idéale... » C'est pour cela qu'il y a un peu plus d'un an, des travaux ont été engagés pour raccorder les villes concernées à la station Haliotis, à Nice. 20 millions d'euros ont été investis pour ce projet, qui devrait s'achever l'été prochain. Haliotis, elle, a bonne réputation et répond déjà largement aux normes européennes.

Saint-Martin Vésubie : une station bientôt remplacée
L'actuelle station d'épuration, située dans le vallon du Touron, est obsolète :

« Il lui manque un étage final de filtration, parce que les exigences n'étaient pas les mêmes à l'époque, et qu'il y a aussi certainement eu un frein financier », explique-t-on à Saint-Martin Vésubie. Construite dans les années 80, la station se trouve en zone inondable, et les travaux qui permettraient de la mettre aux normes ne sont par conséquent pas possibles. La communauté de communes Vésubie-Mercantour doit passer un appel d'offres cet été pour la construction d'une nouvelle station d'épuration, dont la mise en service est prévue fin 2011.

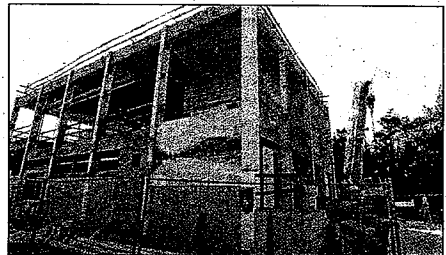
Cannes : huit ans de conflit pour une station aux normes en 2012

La mise aux normes de la station d'épuration de Cannes a traîné pendant plus de huit ans avant de commencer à se concrétiser fin 2009. C'est un gros projet (77 M€), une reconstruction en fait, tant la station, utilisée actuellement par huit communes, est loin de répondre aux exigences de l'Europe. Mais il a fallu l'intervention de l'État pour débloquer une situation devenue ubuesque. Deux camps se sont affrontés pendant des années : D'un côté, quatre communes rassemblées autour du maire de Cannes, Bernard Brochand, et de l'autre, quatre communes associées au maire de Mandelieu, Henri Leroy. D'un syndicat intercommunal commun, les élus sont passés à deux syndicats concurrents qui ont mené des études parallèles et sont arrivés, *in fine*, à deux projets quasi identiques. Que chacun entendait bien réali-

ser sur le même terrain, propriété cannoise, mais situé à Mandelieu. Le blocage était complet.

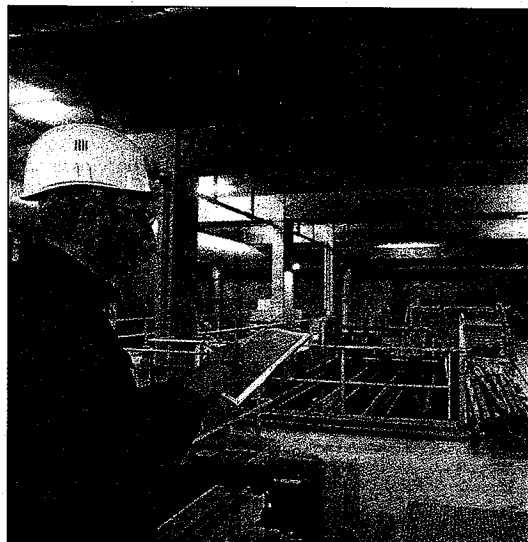
Trois millions d'euros de subventions perdues

On était en 2007 et les communes avaient déjà perdu 5 % des subventions de l'Agence de l'eau, soit 3,8 millions d'euros. Perdue aussi, la prime à l'épuration de 760 000 €/an. Mais le 30 avril 2008, le préfet a classé le dossier cannois en PIG - projet d'intérêt général - et mis en demeure le maire de Mandelieu d'autoriser la construction de la nouvelle usine. Fin des hostilités. Depuis, les huit communes concernées sont à nouveau rassemblées dans un syndicat commun et la première pierre d'une station ultramoderne a été posée en octobre dernier. En l'absence toutefois, de quelques maires. Mise en service, début 2012.



Les plans du chantier de la future station d'épuration cannoise ont été présentés lors de la pose de la première pierre à l'automne. (Photo A. B.-I.)

Menton : le tout biologique pour la fin de l'année...



(Photo Eric Dutilleul)

6,4 M€ investis pour une unité de traitement biologique en cours de création dans la station d'épuration de Menton, dont plus de 4,5 M€ financés en fonds propres par la commune. Dans la cité frontalière, il n'est pas question de plaisanter avec l'environnement. Déjà, au milieu des années quatre-vingt-dix, après cinq ans d'études et de préparation, la réalisation en sous-sol de la structure de traitement des eaux, avec un terre-plein de 8 000 m² gagné sur la mer, avait été considérée comme une véritable réussite tant sur le plan technique que paysager.

Les travaux de mise aux normes, rendus obligatoires par la législation européenne, se font aussi en sous-sol sans aucune gêne pour les Mentonnais (notre photo). Une importante fuite de chlore, en décembre dernier, a cependant beaucoup retardé le chantier qui ne devrait pas être terminé avant la fin de l'année. La qualité des rejets en mer sera alors améliorée de 30 % par rapport à l'existant. Grâce à ces importants investissements, la Ville a pu conserver sa prime à l'épuration.

... et une station HQE début 2012 à Roquebrune-Cap-Martin

Longtemps qualifiée de mauvaise élève dans le département, la commune de Roquebrune-Cap-Martin va enfin mettre en chantier au mois de mars sa station d'épuration, qui sera Haute Qualité Environnementale (HQE). Avec la mise en place des réseaux, elle coûtera au total environ 19 M€ et sera réalisée par Veolia environnement en sous-sol du domaine public maritime. Livrée en 2012, elle utilisera l'émissaire du Cap-Martin, qui est en bon état, et rejette actuellement les effluents à une centaine de mètres de profondeur.

30% de la facture

Dans les Alpes-Maritimes, pour une famille de quatre personnes, le prix de l'eau s'établit en moyenne à 3,30 euros par mètre cube. 40 % de cette somme représentent la part fourniture de l'eau, son traitement et son acheminement vers les usagers ; 30 % sont consacrés à l'assainissement et 30 % aux diverses taxes. Les mises aux normes des stations d'épuration sont répercutées sur la facture. Ainsi pour Cannes, qui s'est dotée d'une station high-tech ne rejetant pas de gaz à effet de serre - et qui ne sera donc pas soumise à la taxe carbone - cela a représenté un surcoût de 0,70 euro le m³ déjà appliqué.